

Deliveroo Belgium BVBA Police de groupe

Le présent document contient les conditions
de l'assurance Dépenses des Nouveaux
Parents.

CHUBB®

Table des matières	
Accord d'assurance	3
Dispositions importantes	4
Faire une Demande d'indemisation	5
La couverture	6
Exclusions	7
Période d'assurance	8
Conditions supplémentaires	9
Procédure de Réclamation	11
Définitions	12
Protection des données	14

Accord d'assurance

La police fournit des prestations conformément aux présentes conditions de la police dans le cas où **Vous** avez un enfant et est mise à **Votre** disposition par le biais du **Titulaire de la Police** (tel que spécifié dans **L'Annexe de la Police Collective**).

Le **Titulaire de la Police** et **Nous** convenons que le **Titulaire de la Police** paiera la prime convenue. **L'Annexe de la Police Collective**, l'annexe et les présentes conditions de la police déterminent ensemble la couverture fournie par Chubb European Group SE. Le **Titulaire de la Police** reconnaît que **Nous** avons proposé cette police et calculé la prime sur la base des informations que **Nous** avons demandées et que Le **Titulaire de la Police** a fournies, et que tout changement dans les réponses fournies par Le **Titulaire de la Police** peut entraîner une modification des termes et conditions de la police et/ou une modification de la prime.

Le **Titulaire de la Police** doit examiner attentivement la police et **L'Annexe de la Police** pour s'assurer qu'ils sont corrects et répondent aux besoins du **Titulaire de la Police**, et **Nous** informer immédiatement de toute erreur, car cela peut affecter la couverture de la police ainsi que les prestations futures. Le **Titulaire de la Police** doit conserver ces documents dans un endroit sûr, les mettre à la disposition des **Personnes Assurées** et leur indiquer où ils peuvent être consultés. Le **Titulaire de la Police** doit **Nous** informer des changements dans ses besoins d'assurance ou dans les informations qu'il nous a fournies. Un changement de circonstances peut affecter la couverture de la police, même si le **Titulaire de la Police** ne pense pas qu'un changement est important, lorsqu'il existe une possibilité que **Nous** devons modifier cette police. **Nous** mettrons à jour la police et émettrons une nouvelle **Annexe de la Police Collective** ou une nouvelle page de couverture chaque fois qu'un changement sera convenu.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Dispositions importantes

Informations pour **Vous**

Au début de chaque **Période d'Assurance** le **Titulaire de la Police** doit veiller à ce qu'un document d'information sur le produit d'assurance (DIPA) soit mis à **Votre** disposition. Il en va de même pour les conditions de la **Police d'assurance**, pour lesquelles il suffit d'indiquer où et comment **Vous** pouvez les consulter.

Critères d'éligibilité

Pour entrer dans le cercle des personnes assurées, les conditions suivantes doivent être remplies :

- **Vous** devez être légalement autorisé à travailler en **Belgique** ; et
- **Vous** devez avoir terminé
 - Avoir effectué un minimum de 60 commandes pour le **Titulaire de la Police** dans les six mois précédant la **Naissance** de **Votre** ou vos enfants si vous êtes la mère biologique, ou ;
 - Avoir effectué un minimum de 30 commandes pour le **Titulaire de la Police** dans les huit semaines précédant la naissance ou l'**Adoption** de **Votre** ou vos enfants ; et
- Être inscrit auprès du titulaire de la police lorsque la première commande a été remplie plus de 6 mois avant la **Naissance** ou l'**Adoption** de votre ou vos enfants.

Étendue de la couverture

Cette assurance couvre la perte de revenu et les coûts supplémentaires résultant du fait que vous êtes devenu **Parent** ou tuteur légal (pour une adoption) d'un ou de plusieurs enfants dans le respect des conditions énoncées ci-dessous.

Définitions

Dans la documentation de la **Police**, des mots sont utilisés qui ont une signification spécifique. Comme ces mots ont une signification uniforme partout où ils sont utilisés, ils sont, pour votre commodité, imprimés en caractères gras et écrits avec une majuscule. Toutes les définitions s'appliquent à l'ensemble des documents de la police, dont une description détaillée figure aux pages 12 et 13 des présentes conditions générales.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Faire une Demande d'indemnisation

Nous informer de votre Demande d'indemnisation

Si **Vous** avez un enfant et pouvez donc prétendre à une prestation au titre de cette assurance, **Vous** devez **Nous** en informer dans les 30 jours qui suivent le moment où **Vous** devenez (à nouveau) **Parent**. Ou, en cas de force majeure, dès que cela est raisonnablement possible. **Vous** pouvez introduire **Votre** demande via deliveroo.qover.com

Vous pouvez également nous contacter :

- Par Téléphone 0032 (0) 2 588 25 50 (pendant les heures de bureau de 9.00 à 17.00)
- Email : beneluxclaims@chubb.com

Vous devez nous informer de toute **Naissance** ou **Adoption** dès que cela est raisonnablement possible. Si **Vous** tardez à le faire et que le retard qui en résulte **Nous** empêche d'examiner le bien-fondé de **Votre** demande ou de déterminer la prestation, cela peut avoir une incidence sur le caractère abordable de la demande ou le montant de la prestation.

Informations dont nous avons (éventuellement) besoin en cas de Demande d'indemnisation

Vous ou le **Titulaire de la Police** êtes tenu de **Nous** fournir des certificats (de **Naissance** par exemple), des preuves et/ou d'autres documents dont **Nous** avons raisonnablement besoin (ou que nous pourrions exiger) afin de traiter **Votre** demande. **Nous** vous ferons savoir de quels documents il s'agit. **Nous** n'interviendrons pas dans le remboursement des frais éventuels encourus pour l'obtention et/ou l'envoi de ces documents.

Si **Votre** enfant est né en Belgique, **Vous** devrez fournir un certificat de naissance certifié ou une copie de celui-ci conforme aux lois et règlements locaux. Si **Votre** enfant n'est pas né en Belgique, **Vous** devrez également fournir une apostille (un certificat prouvant l'authenticité de l'acte de naissance).

Demandes d'indemnisation frauduleuses

Nous ne paierons pas pour les **Demandes d'indemnisation** malhonnêtes **et/ou** pour lesquels nous sommes mal informés et/ou pour lequel nous recevons des documents frauduleux. De plus, cela peut entraîner des sanctions de **Notre** part comme par exemple, l'annulation de votre assurance.

Vos obligations en cas de Demandes d'indemnisation

Nous pouvons faire appel à des spécialistes pour évaluer **Votre** demande. **Vous** êtes tenu de coopérer avec les tiers que **Nous** avons désignés à cette fin, dans la mesure où cela peut raisonnablement **Vous** être demandé dans le cadre de l'évaluation de **Votre** demande.

Paiement des demandes d'indemnisation

Si **Vous** avez entré une **Demande d'indemnisation**, celle-ci sera réglée conformément à ce qui est indiqué dans l'annexe de la police, dans le résumé des garanties et/ou dans les conditions générales de la police, tels qu'ils étaient applicables au moment de la naissance de **Votre**(vos) enfant(s) et/ou au moment de l'adoption.

Les prestations seront versées en **Euro's** et transférées sur **Votre** compte bancaire ou sur le compte bancaire indiqué ci-dessous pour les **assurés** de moins de 18 ans.

Toutes les **indemnités** seront versées par **Nos** soins sur **Votre** numéro de **Compte Bancaire** et **Nous** serons entièrement libérés de tout autre paiement et/ou responsabilité en ce qui concerne la **Déclaration** au titre de la présente police. Si **Vous** êtes âgé de moins de 18 ans, **Nous** verserons le **Montant de la prestation** à **Vos Parents** ou à **Votre Tuteur légal** pour **Votre**

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

bénéfice. La réception par les **Parents ou le Tuteur Légal** entraînera également l'exonération de toute autre prestation et/ou responsabilité concernant la **Demande d'indemnisation** au titre de cette police.

La couverture

La nature de la couverture et le montant assuré sont indiqués dans le résumé de la couverture joint au document de police, qui est en possession du **Titulaire de la Police**, ainsi que sur le document d'information sur le produit (DIPA) qui **Vous** est fourni et dans le **Tableau des Garanties** ci-dessous. La couverture s'applique pendant la **Période d'Assurance** durée de l'assurance telle que décrite dans les documents de cette **Police**.

Aperçu de la couverture

Formules	Somme Assurée
Dépenses des Nouveaux Parents	EUR 1.000,00

Naissances/Adoptions multiples - en cas de naissance de deux ou plusieurs enfants au cours d'un même accouchement, ou d'**Adoption** de deux ou plusieurs enfants en même temps, la prestation sera versée pour chaque enfant.

Dépenses des Nouveaux Parents

Si, au cours de la **Période d'Assurance** **Vous** avez des enfants, **Nous** paierons la **Somme Assurée** indiquée dans le **Tableau des Garanties** pour **Vous** dédommager de la perte de revenus et/ou **des frais supplémentaires** connexes encourus en conséquence

Informations spécifiques pour la couverture Dépenses des Nouveaux Parents

1. La **Somme Assurée** n'est versée qu'en cas **d'accouchement** et/ou **d'Adoption**, attestés par la présentation d'un acte de naissance ou de mortinaissance ou d'un certificat d'adoption.
2. **Nous** paierons au maximum une demande d'indemnisation au titre de cette **Police** par personne assurée par période de 12 mois.
3. Si deux **Assurés** peuvent prétendre à une indemnisation au titre de cette **Police** en raison de **l'accouchement et/ou l'adoption** du même enfant, la **Somme assurée** ne sera versée qu'une seule fois.
4. En cas de **Naissance** de deux ou plusieurs enfants au cours du même **d'accouchement et/ou d'Adoption** de deux ou plusieurs enfants en même temps, la **Somme assurée** de la prestation sera versée pour chaque enfant.
5. **Nous** pouvons **Vous** demander de confirmer que la **Somme assurée** payable et/ou payée par **Nous** n'excède pas le montant de votre perte de revenu et/ou **des Frais connexes** supplémentaires.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Exclusions

Nous ne sommes pas responsables du paiement d'une quelconque indemnité pour perte de revenus et/ou pour les frais et dépenses encourus à la suite de :

- **La guerre ou toute forme d'actes belliqueux ;**
- **Les crimes que vous avez commis ou auxquels vous avez contribué ;**
- **Naissances ou décès par ou des personnes qui vous ont remplacé.**
- **Si le paiement d'un indemnisation devait Nous amener à violer des résolutions des Nations Unies ou des sanctions commerciales ou économiques ou d'autres lois de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique, Nous ne paierons pas ces Demandes d'indemnisation. Vous pouvez contacter notre équipe du service clientèle à +32 25 169 783 suivante pour obtenir de plus amples informations sur la couverture fournie par la police pour les voyages dans des pays qui peuvent être soumis à des résolutions des Nations Unies ou à des sanctions commerciales ou économiques ou à d'autres lois de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des Etats-Unis d'Amérique. Applicable aux personnes américaines uniquement : la couverture de la police pour les voyages impliquant des dép'acements vers/depuis/à travers Cuba s'applique uniquement si le voyage de la personne américaine a été approuvé par une autorisation générale ou spécifique de l'OFAC (Office of Foreign Asset Control du Trésor américain). Toutes les Demandes d'indemnisation d'une personne américaine concernant un voyage à Cuba nécessitera une vérification de la part de la personne américaine de l'autorisation de l'OFAC, qui doit être soumise avec la demande de remboursement. On entend par "US persons" toute personne, où qu'elle se trouve, qui est citoyen ou résident habituel des États-Unis (y compris les détenteurs de la carte verte), ainsi que toute société, partenariat, association ou autre organisme, quelle que soit son organisation ou sa manière de mener ses affaires, détenu ou contrôlé par cette personne.**
- **Nous ne serons pas responsables de tout paiement au titre de cette assurance si Vous ne répondez pas aux critères d'éligibilité détaillés à la page 4 des présentes conditions générales.**

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Période d'assurance

La couverture prend effet à la **Date d'entrée en vigueur** de la **Police** ou à la date à laquelle une personne devient une **Personne assurée**, la date la plus tardive étant retenue.

La couverture d'assurance d'un assuré prend fin à minuit le jour où l'un des événements suivants se produit :

- l'assuré ne fait plus partie des **Personnes assurées** par cette **Police** tel que décrit dans les **Documents de la Police** ;
ou
- une personne choisit de renoncer à la couverture offerte par la présente police ; ou
- **Nous** résilions la police en respectant le délai de préavis convenu ; ou
- la date de fin de la couverture est atteinte.

Au premier des moments indiqués ici.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Conditions supplémentaires

Allocation

Sauf accord écrit de **Notre** part, il n'est pas possible de transférer à une autre personne des **Demandes d'indemnisation** au titre de cette assurance.

Coûts de transfert

Chubb ne rembourse pas les frais facturés par la banque réceptrice pour les transactions liées aux paiements que **Nous** effectuons.

Annulation

Le **Titulaire de la police** peut annuler cette police en **Nous** donnant un préavis de 90 jours par écrit à l'adresse de **Nos** bureaux en Belgique. La prime minimale et la prime anticipée ne sont pas remboursables et le **Preneur d'assurance** sera tenu de payer la prime pour chaque mois (ou partie de mois) au cours duquel le risque a été encouru, sur la base des heures qui nous ont été déclarées, jusqu'à la date d'annulation incluse.

Si, pour quelque raison que ce soit, **Vous** ne souhaitez pas poursuivre la couverture de cette police, **Vous** devez contacter le **Titulaire de la police**.

Nous pouvons annuler :

- a) la **Police** dans son ensemble en donnant un avis écrit au titulaire de la police, sous réserve d'un préavis de 90 jours. En 'as de résiliation de **Notre** part, le **Preneur d'assurance** doit **Vous** notifier cette résiliation.
- b) Votre couverture, si **Vous** avez sciemment fourni des informations incomplètes, fausses ou trompeuses que nous avons demandées au cours de la procédure de souscription de la **Police**, à tout moment pendant la période de la police, ou à l'égard de toute **Demande d'indemnisation**. Dans ce cas, **Nous Vous** donnerons un préavis écrit de 30 jours par l'intermédiaire du titulaire de la police et, dans ce cas, la prime pour la période allant jusqu'à la date à laquelle l'annulation prend effet sera calculée et nous vous rembourserons rapidement toute partie indue de la prime payée.

Modification de la couverture

Le **Preneur d'assurance** peut, pendant la **Période d'assurance**, ajouter ou retirer des assurés de la police par déclaration. Le **Preneur d'assurance** ne peut apporter aucune autre modification à la présente police, sauf si **Nous** l'avons expressément accepté par écrit.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications, d'ajouter des conditions à la police et/ou de modifier le montant total payable pour cette assurance pour des raisons légales, réglementaires ou fiscales. Dans ce cas, nous informerons **le Preneur d'assurance** par écrit des détails de ce changement au moins 30 jours avant que **Nous** n'effectuions les modifications. Il incombe au titulaire de la police de vous informer de ces changements. Toute modification que **Nous** apportons sera la même pour toutes les personnes assurées dans le cadre de la **Police**. **Nous** n'apporterons pas de modifications qui ne s'appliquent qu'à un Assuré particulier, à l'exception de ce qui est indiqué dans la partie 'Annulation' ci-dessus.

Choix de la loi

La **Police** et toutes les obligations non contractuelles qui en découlent seront régies et interprétées conformément aux lois de **Belgique** et seulement le tribunal de Bruxelles seront compétents pour trancher tout litige.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Conformité aux exigences de la politique

Le Titulaire de la police (et, le cas échéant, les représentants du **Titulaire de la police**) et **Vous**-même devez vous conformer à toutes les dispositions de la **Police**. A défaut, **Nous** sommes en droit de refuser le paiement de toute créance.

Déclarations inexactes et dissimulation d'informations

Le Titulaire de la police, et le cas échéant **Vous**, devez vous assurer que toutes les informations qui nous sont fournies aux fins de la souscription de l'assurance, ou lors d'autres contacts, y compris par écrit, par téléphone, par e-mail, par des formulaires ou autrement, sont complètes et exactes. Toute information incomplète, fausse ou trompeuse qui nous est fournie peut affecter la validité de la présente police et entraîner le rejet total ou partiel d'une demande de remboursement. **Le Titulaire de la police** reconnaît que **Nous** avons proposé la police et calculé la prime sur la base des informations que **Nous** avons demandées et que le titulaire a fournies et que tout changement dans les réponses fournies peut entraîner une modification des conditions de la police et/ou une modification de la prime.

Intérêt

Aucun montant payable par **Nous** en vertu de la présente Police ne portera intérêt, à moins que le paiement n'ait été retardé de manière déraisonnable par **Nous** après réception de tous les certificats, informations et documents justificatifs nécessaires au règlement de la Réclamation. Si des intérêts sont dus par **Nous**, ils ne seront calculés qu'à partir de la date de réception définitive de ces certificats, informations ou pièces.

Impôts et taxes

Nous sommes tenus de **Vous** informer, ainsi que le **Titulaire de la police**, qu'il peut exister des taxes ou des frais qui ne sont pas imposés ou facturés par **Nous**.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Procédure de Réclamation

Nous engageons à fournir un service de haute qualité et souhaitons le maintenir à tout moment.

Si **Vous** avez une plainte à formuler concernant la vente ou la couverture de cette assurance, veuillez contacter **le Titulaire de la police** ou l'agent par lequel la police a été souscrite au nom du **Titulaire de la police**.

Si **Vous** ou **le Titulaire de la police** n'êtes pas satisfait de notre gestion des demandes d'indemnisation ou de tout autre service que nous avons fourni, veuillez nous contacter, en citant les détails de la police, afin que nous puissions traiter la plainte aussi rapidement que possible. Nos coordonnées sont les suivantes :

Chubb European Group SE
Chaussée de la Hulpe 166
1170 Bruxelles
Téléphone : +32 (0) 2 40 37 230

Vous pouvez demander l'aide du Ombudsman des assurances si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse finale, que nous devons donner dans les huit semaines suivant le dépôt de la plainte, si elle n'a pas abouti à une résolution satisfaisante.

Les coordonnées sont indiquées ci-dessous. Un dépliant expliquant la procédure est disponible sur demande.

Ombudsman des assurances
Square de Meeûs 35
1000 Bruxelles
Téléphone : +32 (0) 2 547 58 71
Courriel : info@ombudsman.as
Site web : www.ombudsman.as

Le respect de ces procédures de réclamation ne réduit pas **Vos** droits statutaires relatifs à cette **Police**.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Définitions

Certains mots de la police ont une signification spécifique. Ils ont cette signification spécifique partout où ils apparaissent dans la présente documentation sur la **Police** et sont indiqués par l'utilisation de texte en gras et de lettres majuscules. Les formes plurielles des mots définis ont la même signification que la forme singulière. Les définitions suivantes s'appliquent à la présente **Police** dans son intégralité.

Adoption

L'achèvement de la procédure d'adoption légale pendant la période d'assurance, lorsque vous devenez le tuteur légal de l'enfant/des enfants.

Personne(s) assurée(s)

Toute personne ou catégorie de personnes désignée dans la **Police** et/ou spécifiée dans les Conditions supplémentaires, selon le cas, pour autant que les critères d'éligibilité tels que détaillés à la page 4 des présentes Conditions Particulières soient remplis.

Chubb

Chubb European Groupe SE.

Demande d'indemnisation

La demande d'une prestation en rapport avec une **Naissance** ou une **Adoption** sur la base de laquelle **Vous** avez droit à une prestation au titre de la présente **Police**.

Déclaration

Les informations qui **Nous** sont fournies par le **Preneur d'assurance** et qui confirment vos coordonnées actuelles et la prime qui nous est due.

Frais connexes

Les traitements ou services médicaux urgents, les frais de garde d'enfants pour d'autres enfants de l'assuré, les effets personnels du nouveau-né ou de l'enfant adopté, y compris, mais sans s'y limiter, les meubles, poussettes, sièges auto, équipements électriques, vêtements et autres articles nécessaires aux soins et au bien-être de votre enfant.

Naissance

La naissance de **Votre** enfant, ou de **Vos** enfants en cas de grossesse multiple, pendant la **Période d'assurance**. Cette définition inclut également la naissance d'un mort-né s'il survient après la fin de la 28^e semaine de grossesse.

Nous, Notre

Chubb European Group SE.

Parent ou tuteur légal

Un parent ou un tuteur légal ayant une responsabilité parentale, ou un tuteur légal, tel que défini dans le Code civil belge toutes les modifications ou extensions légales de celui-ci.

Période d'assurance

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

La période pendant laquelle la couverture fournie par la présente police est applicable, comme indiqué dans le tableau des garanties.

La période d'assurance commence au plus tôt à 00h01 à la date la plus proche indiquée sur la **Police** et se termine au plus tard à minuit à la date indiquée sur la **Police** la plus éloignée dans le futur.

Police

Le document que **Nous** fournissons au titulaire de la police, détaillant votre couverture et d'autres informations importantes.

Somme assurée

Le montant maximum que **Nous** paierons en fonction du niveau de couverture indiqué dans le tableau des garanties et dans la **Police**. Certains montants peuvent s'appliquer par unité de couverture qui, le cas échéant, seront indiqués dans le tableau des garanties.

Titulaire de la police

La personne, la firme, la société ou l'organisation désignée dans la police, à savoir Deliveroo Belgium BVBA, 51-53 rue Belliard, Bruxelles, 1000, Belgique.

Vous, votre

La personne assurée par cette **Police**.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Protection des données

Les informations personnelles que vous fournissez

Nous utilisons les données personnelles que **Vous** mettez à **Notre** disposition pour la souscription et la gestion de cette Police d'assurance, y compris en cas de demande d'indemnisation afférente à celle-ci.

Ces données comprennent des informations de base telles que **Votre** nom et prénom, **Votre** adresse et **Votre** numéro de Police, mais peuvent aussi comprendre des données comme par exemple, **Votre** âge, **Votre** état de santé, **Votre** situation patrimoniale ou l'historique de **Vos** demandes d'indemnisation, si celles-ci sont pertinentes au regard du risque assuré, des prestations que **Nous** fournissons ou des demandes d'indemnisation que **Vous** déclarez.

Nous appartenons à un groupe mondial de sociétés, et **Vos** données personnelles pourront être partagées avec d'autres sociétés de **Notre** groupe, situées dans des pays étrangers, dès lors que ce partage est nécessaire à la gestion ou l'exécution de la police d'assurance, ou à la conservation de **Vos** données. **Nous** utilisons également des prestataires et gestionnaires, qui peuvent avoir accès à **Vos** données personnelles, conformément aux instructions et sous **Notre** contrôle.

Vous bénéficiez de droits relatifs à **Vos** données personnelles, notamment des droits d'accès ainsi que, le cas échéant, d'un droit à l'effacement de **Vos** données.

Cette clause est une version courte du traitement de **Vos** données personnelles que **Nous** effectuons. Pour plus d'informations, **Nous Vous** conseillons vivement de consulter **Notre** Politique de Confidentialité, accessible via le lien suivant : <https://www.chubb.com/benelux-fr/footer/privacy-policy.aspx>.

Vous pouvez également **Nous** demander un exemplaire papier de la Politique de Confidentialité, à tout moment, en soumettant **Votre** demande par email à l'adresse suivante : dataprotectionoffice.europe@chubb.com

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances (France), au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE, succursale en Belgique, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). Code NBB/BNB 2312. Citibank (Euro-account) 570-1218055-84, IBAN: BE03570121805584, BIC: CITIBEBX.

Contactez-nous

Chubb European Group SE
Chaussée de la Hulpe 166
1170 Bruxelles, Belgique

T : + 32 (0)2 516 97 11

A propos de Chubb

Chubb est mondialement le plus grand assureur coté en bourse dans le domaine de l'assurance incendie et Chubb est le premier assureur IARD coté en bourse au monde. Avec des bureaux dans 54 pays, Chubb offre des contrats d'assurance IARD, des produits d'assurances de personnes, des contrats d'assurance-vie et de réassurance à des clients divers.

La société se caractérise par l'étendue de son offre de produits et de ses prestations de services, l'ampleur de son réseau de distribution, son exceptionnelle solidité financière, son expertise en matière de souscription, l'excellente qualité de sa gestion de sinistres et de ses opérations dans les divers pays du monde.

Les compagnies d'assurance de Chubb protègent les risques des entreprises de toutes tailles, des groupes multinationaux aux moyennes et petites entreprises. Elles couvrent également les biens importants de particuliers fortunés. Elles proposent des produits de prévoyance et de protection de budget pour les particuliers et offrent aux employeurs et groupements des solutions d'assurance individuelle accident et des couvertures pour les risques de mobilité. Enfin, elles mettent en place des solutions de réassurance.